

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 mai 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni au foyer rural de Bugeat.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à Gérard Vinsot,  
Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Philippe Roche,  
Michel Bourzat qui a donné pouvoir à Marie-Claude Lepage,  
Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Pierre Chevalier,  
Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Françoise Béziat,  
Daniel Escurat qui a donné pouvoir à Alain Fonfrede,  
Philippe Exposito qui a donné pouvoir à Daniel Poigneau,  
Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,  
Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à Alain Gueguen,  
Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à Jean-François Michon,  
Martine Leclerc qui a donné pouvoir à Gilles Chazal,  
Bernard Maupomé qui a donné pouvoir à Dominique Miermont,  
Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mady Junisson,  
Philippe Pelat qui a donné pouvoir à Marilou Padilla Ratelade,  
Michel Pesteil qui a donné pouvoir à Christophe Arfeuillère,  
Sylvie Prabonneau qui a donné pouvoir à Pierre Coutaud,  
Marc Ranvier qui a donné pouvoir à Frédérique Fraysse,  
François Ratelade qui a donné pouvoir à Pascal Montigny,  
Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Éric Cheminade,

André Alanore, excusé (non représenté),  
Gérard Arnaud, excusé (non représenté),  
Françoise Béziat, excusée (non représentée),  
Jean Bilotta, excusé (non représenté),  
Robert Bredèche, excusé (non représenté),  
Daniel Caraminot, excusé (représenté),  
Michèle Chastagner, excusée (non représentée),  
Michelle Chaumont, excusée (représentée),  
Tony Cornelissen, excusé (non représenté),  
Catherine Durand, excusée (non représentée),  
Guy Faugeron, excusé (représenté),  
Baptiste Galland, excusé (représenté),  
Robert Gantheil, excusé (non représenté),  
Fabienne Garnerin, excusée (non représentée),  
Xavier Gruat, excusé (non représenté),  
Thierry Guinot, excusé (non représenté),  
Michel Guitard, excusé (non représenté),  
Jean-François Loge, excusé (non représenté),  
Cécile Martin, excusée (représentée),

Daniel Mazière, excusé (représenté),  
Christiane Monteil, excusée (non représentée),  
Didier Péneloux, excusé (représenté),  
Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),  
Christine Rougerie, excusée (représentée),  
Michel Saugeras, excusé (représenté),  
Nelly Simandoux, excusée (non représentée),  
Jean Stöhr, excusé (non représenté),

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 06/06/17

Le président,

M. Bernard Rouge est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 66 // pouvoir(s) = 18 // votants = 84

## Subventions 2017

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2017 sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017 ;

Considérant que sur proposition de la commission finances, les subventions attribuées en 2016 par les anciennes intercommunalités ont été reconduites à l'identique, le temps de réfléchir à des critères d'attribution ;

Considérant qu'il conviendrait toutefois d'apporter à cette délibération 3 modifications :

1. suite à une erreur technique, il conviendrait de modifier la subvention allouée à la Station Sports Nature Haute-Corrèze de la façon suivante : 18 721.64 € au lieu de 18 087.00 € ;
2. suite à un oubli, il conviendrait d'ajouter trois subventions accordées en 2016 par la Communauté de communes Bugeat-Sornac Millevaches au cœur aux Instances de Coordination de l'Autonomie de Bugeat et de Sornac à hauteur respectivement de 4 310.00 € et 4 568.00 € et à l'épicerie solidaire pour 400.00 € ;
3. dans le cadre de l'enveloppe communale destinée aux communes de l'ancienne communauté de communes Ussel – Meymac - Haute-Corrèze, la commune de Davignac propose d'accorder son enveloppe de 1 000.00 € à l'association Foyer Rural et Ecole de Bourrée de Davignac.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Station Sports Nature Haute-Corrèze	18 721.64 €
Instance de Coordination et de l'Autonomie de Bugeat	4 310.00 €
Instance de Coordination et de l'Autonomie de Sornac	4 568.00 €
Association Bleu dans le gris (épicerie solidaire)	400.00 €
Foyer Rural et Ecole de Bourrée de Davignac	1 000.00 €



Pour extrait conforme,  
À Bugeat, le 18 mai 2017

Le président,  
Pierre Chevalier

